

OFFICIEL.

Assemblée Générale

L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Séance régulière de l'année 1896.

No 112] LOI

Faisant un dédit à tout concessionnaire, constructeur ou acquéreur de franchises, Etat, municipales ou paroissiales, de surcharger ou de faire une charge additionnelle...

Section 1ère.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 2ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 3ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 4ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 5ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 6ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 7ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 8ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 9ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 10ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 11ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 12ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 13ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 14ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 15ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 16ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 17ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 18ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Section 19ème.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

de pouvoir à des bureaux convenables pour la commission oh se tiendront ses réunions, ses livres, les papiers, les documents, etc. etc.

Sec. 10.—Il est, de plus, décrété, etc., que ladite commission commencera, semi-annuellement, le premier jour de janvier 1897, à faire un rapport annuel de la ville de la Nouvelle-Orléans un rapport complet et détaillé de toutes les sommes dépensées, l'objet des dépenses, etc.

Sec. 11.—Il est, de plus, décrété, etc., qu'aucun membre de la dite commission ne sera jamais intéressé dans un contrat quelconque ou aux profits d'un contrat quelconque, fait par ladite Commission...

Sec. 12.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 13.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 14.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 15.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 16.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 17.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 18.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 19.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 20.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 21.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 22.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 23.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 24.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 25.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 26.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 27.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 10.—Il est, de plus, décrété, etc., que ladite commission commencera, semi-annuellement, le premier jour de janvier 1897, à faire un rapport annuel de la ville de la Nouvelle-Orléans un rapport complet et détaillé de toutes les sommes dépensées, l'objet des dépenses, etc.

Sec. 11.—Il est, de plus, décrété, etc., qu'aucun membre de la dite commission ne sera jamais intéressé dans un contrat quelconque ou aux profits d'un contrat quelconque, fait par ladite Commission...

Sec. 12.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 13.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 14.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 15.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 16.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 17.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 18.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 19.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 20.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 21.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 22.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 23.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 24.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 25.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 26.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 27.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Sec. 28.—Il est, de plus, décrété, etc., que tout concessionnaire, constructeur, acquéreur ou fermier d'une franchise quelconque...

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sud Mutual DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Nouveau No 323, vieux No 68 rue Royale.

PURGATIFS et DEPURATIFS. ENGORGEMENTS d'INTESTINS. (Constipation, Migraine, Congestion). Très agréables et limités sous d'autres noms.

ÉPILEPSIE CONVULSIONS. Guérison SOUVENT. Soulagement TOUJOURS. PAR L'EMPLOI DE LA SOLUTION LAROYENNE ANTI-NERVEUSE.

PAPIER FAYARD et BLAYN. Spécial pour guérir ÉRÈMES, IRRITATIONS de POITRINE, DOULEURS, REUMATISME, MIGRAINES, etc.

Pilules VALLET. Les PILULES de VALLET (vraies) sont blanches et sur chacune est écrit le nom VALLET.

LA FARINE DUTAUT. EST LE MEILLEUR ALIMENT DES ENFANTS.

ORIZA-POWDER Fleur de Riz. FRAICHEUR et PARFUM INCOMPARABLES. PARFUMERIE ORIZA de L. LEGRAND.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE. Plus de \$51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Magasin du Bon Marché. 61 Rue Royale (NOUVEAU No 313). F. A. BRUNET. Horloger, Bijoutier, Joaillier.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. Entre New-York et le Havre, entre New-York et Alexandrie, entre New-York et Suez.

WRTTEZ VOS VALEURS EN SECURITE. Dans les Vastes Vues de Sûreté. Cie d'Assurance Germania.

GLACIERE CHATEAUX et Campagnes. Produit de 10 Minutes. 600 gr. 18 li. en Glace ou de 10 Schaller.

AFFECTIONS D'ESTOMAC, SANG PAUVRE ANÉMIE, MANQUE DE FORCES FIÈVRES ET SUITES DE FIÈVRES. QUINA-LAROCHE. SIX MÉDAILLES D'OR. RECOMPENSE DE 16.600 F.

CHEMINS DE FER. Bureau de Billets de la Ville. Coin St-Charles et Canal.

STEINWAY KNABE SOHMER MEHLIN BEHR FISHER SHONINGER PLEYEL KROEGER. Et par conséquent les plus durables et les meilleurs maroquinés.

NOUS OFFRONS EN VENTE AVANT NOTRE DEMENAGEMENT Aux Nos 614 et 616 RUE DU CANAL. Pianos neufs ayant les derniers perfectionnements.

PHOENIX. COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MARITIME. 307 RUE CAROLINE. W. M. HAILEY & CO. Ltd.

QUEEN'S CRESCENT ROUTE. NEW ORLEANS & NORTH EASTERN R.R. ALABAMA & VICKSBURG R.R.

Chemin de fer Louisville & Nashville. ANCIENNE SUR. EXPRESS LIMITE CHARGE POUR AVEC CHARGES VESTIBULES DE PULLMAN.

ILLINOIS CENTRAL. Arrivées et départ en effet le 31 mai 1896. Chicago Limited.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. IMPRIMERIE et GABINET DE LECTURE. L. DERMIGNY.

ATTENTION DÉMOCRATES! QUARTIER GÉNÉRAL DU PARTI NATIONAL. DEMOCRATIQUE, Chambre 805 Madison House, Nouvelle-Orléans.

GRUNEWALD. Et par conséquent les plus durables et les meilleurs maroquinés. 715 RUE DU CANAL.

PHOENIX. COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MARITIME. 307 RUE CAROLINE. W. M. HAILEY & CO. Ltd.

MALADIES NERVEUSES. Guérison certaine par le SIROP HENRY MURE. Succès assuré par 15 années d'expérience dans les hôpitaux de Paris.

L. MONROSE, No 218. Agent Général d'Assurances. Commercial Union Assurance Co., Limited, Londres.

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE. CHEVRIER. Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1re classe, à PARIS.

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE. CHEVRIER. Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1re classe, à PARIS.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. IMPRIMERIE et GABINET DE LECTURE. L. DERMIGNY.

Livres de Prières, Rosaire et Médailles de Première Communion. Nous avons un admirable assortiment de Rosaire, Livres de Prières et Médailles de Première Communion.